

édito

A l'école de la vraie vie !

Le mal-être du corps enseignant tient ces jours autant de place dans les médias que celui des urgentistes ou des policiers. Nous les parents, souvent sévères avec la manière d'enseigner, proposons-nous, en complément, une véritable École de Vie à nos enfants ?

Celle qui apprend à observer, sentir, toucher, ressentir, les forêts, les montagnes ou les prés.

Celle où l'on se fait plaisir dans un bon resto, dans celui où il est possible d'être informé sur la préparation des produits, connaître leur provenance, tout en étant attentif au fait qu'ils soient de saison.

Celle où l'on fait connaissance avec la petite famille en bas de chez soi et qui fait profil bas parce qu'elle n'a pas de papiers.

Celle qui fait entrer dans une église ou un musée en parlant à voix basse pour ne pas déranger ceux qui ne sont pas venus en touristes.

Celle qui fait échanger avec la mamie un peu pénible qui ne parle que d'elle, parce qu'elle en profite pour une fois qu'on l'écoute.

Celle où l'on apprend à choisir le bon magasin dans lequel se trouve le bon produit peu emballé, toujours dans le bon contenant si celui-ci est vraiment nécessaire.

Celle qui nous met sur un vélo, courir le long des lacs, faire du ski ou des raquettes sous les sapins.

Celle qui donne à entendre un concert de musique classique parce que ça existe aussi.

Celle qui demande de prendre son temps pour lire un essai, un ouvrage de réflexion, lecture plus ardue qu'une BD.

Celle qui donne la curiosité de venir en mairie assister à un conseil municipal ou un dépouillement après un vote.

Celle qui fait se rassembler pour le climat ou la justice sociale parce que ça montre qu'on peut être très nombreux ou finalement pas si nombreux vu les enjeux...



Est-il sain pour la vie démocratique que les élu-es enchainent les mandats sans limitation dans le temps ? Non sans doute, puisque depuis 2008, le mandat du Président (ou de la Présidente) de la République ne peut être renouvelé qu'une fois consécutivement. Il est aussi question que les maires/maires des communes de plus de 9000 habitants soient soumis.es au même genre de restriction (pas plus de trois mandats successifs) à partir des prochaines élections municipales.

Et dans une petite ville, peut-on être élu-e pendant plusieurs décennies sans altération de la politique locale et sans être dépassé ? Comment répondre aux besoins des générations présentes et à venir quand on s'appuie sur une expérience construite au siècle précédent ?

On pourrait répondre qu'en s'entourant de personnes plus jeunes, en écoutant les besoins, on peut rester dans son temps, voire anticiper l'avenir.

Malheureusement, peu d'exemples vont dans ce sens et l'usure du pouvoir semble être une loi d'airain ou une fatalité. Quand une commune ou un pays est géré pendant des décennies par la même équipe, la routine s'installe, la réflexion fléchit et l'habitude domine. On ne consulte plus parce qu'on croit déjà tout connaître, on n'anticipe plus les besoins et on finit par avoir toujours un train de retard.

Mais dans le contexte d'urgence climatique où nous vivons, peut-on se permettre de décider comme il y a 20 ans ?

A Crémieu, comment ne pas regretter que les bâtiments neufs qui altèrent le caractère historique et paysager n'offrent pas des appartements de qualité énergétique plus ambitieuse ? On aurait pu se donner pour ambition de construire des logements offrant un confort quotidien encore meilleur tout en réduisant leur facture d'énergie.

Comment comprendre que des

aménagements routiers coûteux soient réalisés – cours Baron Raverat – sans qu'aucune piste cyclable ne soit prévue ? On sait aujourd'hui que le « tout voiture » est derrière nous et qu'il faut penser autrement le réseau routier, faciliter partout les déplacements quotidiens à vélo, et pas seulement pour les promenades du dimanche. Est-il imaginable qu'à Crémieu on coupe encore des arbres centenaires qui contribuent à la qualité de notre cadre de vie, pour améliorer la circulation des camions ?

**A Crémieu aussi,
la façon
de penser et
d'agir
doit changer
pour
l'avenir de tous.**

Et comment se fait-il que dans cette ville les logements anciens soient si peu et mal rénovés, quand les constructions neuves sont si nombreuses ? L'étalement urbain, avec pour conséquence l'imperméabilisation des sols, a des effets très négatifs sur l'environnement. Les habitants des grandes cités s'ingénient aujourd'hui à développer des

potagers urbains sur les toitures, les balcons, autour des entreprises, pour pallier la malbouffe et avoir une alimentation plus locale. A Crémieu, au lieu de faire de l'immobilier sur la moindre surface libre, ne faudrait-il pas plutôt préserver au maximum des espaces pour faire des jardins de proximité et se nourrir de manière plus saine et économique ?

Ces regrets montrent qu'il est difficile de sortir de sa zone de confort et qu'on ne peut plus penser en 2019 comme dans les années 80. Il y a urgence à changer nos modes de raisonnement, les canicules et sécheresses du dernier été nous ont montré la réalité du réchauffement climatique. L'aménagement du territoire doit être revu avec cette réalité-là, plus le temps d'avoir un train de retard. La grève des lycéens nous le rappelle, le vendredi occasionnellement. Les jeunes ne font que crier fort ce que les expert-es écrivent dans de longs rapports que personne ne lit.

A Crémieu aussi, la façon de penser et d'agir doit changer pour l'avenir de tous.

VU DE L'INTÉRIEUR

La page d'expression des CpC, élus de l'opposition



Alexandre Florès



David Michelland



Philippe Nartz



Pascal Roche

Complémentaire santé communale

Le 4 septembre 2019 la mairie de Crémieu accueillait l'association ACTIOM venue présenter un projet de mutuelle communale pour notre cité. "Concrétisation d'une volonté de début de mandat" (dixit le Maire)

Quelle belle idée, et surtout quel revirement de la part de nos élus de la majorité ! Un petit retour dans le temps s'impose cependant...

En 2014, lors des dernières élections municipales, la liste CpC proposait déjà la création de cette complémentaire santé, et contactait déjà la commune de Caumont sur Durance qui fut pionnière dans ce domaine. Les CpC envisageaient alors :

- une véritable analyse des

besoins sociaux pour évaluer efficacement la demande en matière de couverture santé,

- la mise en place d'un comité de pilotage associé au CCAS, incluant des professionnels de la santé, élus, représentants non élus,

- la collaboration avec un panel de mutuelles sélectionnées, après définition d'un cahier des charges et appel d'offre,
- la mise en place de tarifs négociés pour des solutions vraiment adaptées,

- le suivi et l'accueil des demandes lors de permanences hebdomadaires pour un bon traitement des dossiers,
- une participation financière de la commune pour les personnes les plus fragiles.

Mais, aux yeux de la majorité, cette proposition des CpC était inconcevable : "vous allez couler les finances de la commune" ou encore "vous voulez collectiviser la santé et on a vu

où avait mené la collectivisation et le communisme !" furent les réponses de l'équipe municipale en place. La majorité actuelle s'est-elle donc convertie au communisme ? ou a-t-elle simplement récupéré l'idée ? Le maire a annoncé que c'était une idée de début de

Proposé par l'opposition il y a 5 ans balayé en conseil par 19 élus

et finalement repris à son compte par le premier magistrat !

Merci qui ???

mandat. C'est ébouriffant ! Il ne faut pourtant pas 5 ans pour créer une mutuelle municipale, quand la volonté politique est sincère : un an a été suffisant pour La Tour du Pin, après envoi d'un questionnaire complété par... 460 personnes. La réunion du 4 septembre, aux yeux de la majorité, a cependant

été une réussite :

- 13 personnes dans le public,
- des commerciaux sympathiques, dynamiques et rodés aux techniques de vente venus proposer des solutions pour tous, de 7 à 99 ans, des produits additionnels indispensables (téléalarme...),
- des tarifs et niveaux de couverture à peu près garantis de ne pas évoluer la première année,
- la présence d'une permanence le 1er lundi de chaque mois à la maison des associations (sur rendez-vous)...



Tout est question de méthode...



La ville de Crémieu, en lien avec le Conseil départemental de l'Isère, envisage des travaux d'aménagement de l'entrée nord de Crémieu, sur la route départementale D65, face au pré Minssieux.

Une réunion publique dédiée à cet aménagement a eu lieu le 27 juin 2019.

Les habitants du quartier avaient auparavant fait deux pétitions demandant la sécurisation de ce boulevard où les véhicules roulent trop vite. Mais le projet présenté le 27 juin n'a pas convaincu les

riverains qui ont fait de multiples remarques portant sur l'accessibilité piétonne, l'absence de piste cyclable, le stationnement et la valorisation du cadre naturel et du bâti.

Si la sécurisation du trafic routier s'impose dans ce secteur, le projet proposé par la ville apparaît cependant peu cohérent avec plusieurs impératifs ciblés dans les documents encadrant l'urbanisme de la commune. En effet, le projet n'est pas dans l'esprit de l'Aire de Valorisation de l'Architecture

et du Paysage qui considère cette zone comme une entité « remarquable » qu'il convient de respecter dans la totalité de ses composantes. Il s'agit d'une "entrée de ville" chargée d'un patrimoine historique identifié comme "espace public à mettre en valeur". Celieu est également très fréquenté par les habitants, les touristes, les sportifs (point de départ de randonnées) et les familles qui viennent s'y promener en fin de journée ou les dimanches. Autant dire qu'il ne s'agit pas d'un lieu ordinaire au sein de la commune.

Pour réaliser l'aménagement du carrefour, la suppression d'arbres centenaires et le déplacement d'un calvaire historique sont présentés comme nécessaires pour faciliter le passage des camions. De plus, il est prévu que cette première étape du projet (création d'un plateau et modification du carrefour) soit réalisée rapidement alors qu'il

n'y a pas aujourd'hui de réelle prise en compte des usages et des besoins des riverains, qui n'ont pas été associés à la réflexion autrement que par une réunion de présentation du projet.

... le projet n'a pas convaincu les riverains qui ont fait de multiples remarques portant sur l'accessibilité piétonne, l'absence de piste cyclable ...

Un tel projet, qui impactera à long terme l'aspect et le cadre de vie de cette entrée de ville, nécessite de changer de méthode, en impliquant réellement les habitants dans sa conception afin de bien prendre en compte les usages et les besoins futurs des usagers.

A l'heure où nous imprimons ce numéro : plus de 1500 personnes ont signé une pétition contre l'abattage des arbres, et la présence des ACpC soutenus par de nombreux citoyens a permis d'empêcher jeudi 24 l'abattage des marronniers. L'action continue, visitez la page facebook de l'association pour être informés.

L'entrée Ouest de Crémieu

est aujourd'hui très marquée par des constructions récentes, un lotissement standardisé : est-ce une menace pour l'image de ce territoire ?

Une entrée de ville traditionnelle peut se résumer à une "porte", à savoir un bâti resserré, des rues étroites, des petits commerces de proximité, de la densité, de la diversité... et davantage de convivialité.

Ce n'est pas la procédure de lotissement qui est remise en cause, mais le processus de production de certains aménageurs et le modèle

la priorité devrait être donnée à l'habitant, à ses enfants, ses amis...

urbain standardisé et systématisé qui en découle. Ainsi, le paysage local se banalise avec des constructions reproduites en nombre et à l'identique. Le manque d'identification et de prise en compte du patrimoine existant et de la diversité menace l'identité de la ville elle-même. Arrive-t-on à

Montrond-Les-Bains (42) ou à Crémieu ?

Dans cette opération, les "cœurs" d'îlots enrobés de bitume laissent une nouvelle fois une place prépondérante à la voiture et son stationnement. Or, la priorité devrait être donnée à l'habitant, à ses enfants, ses amis... Les jardinets ou terrasses "privatives" qui sont cachés à l'arrière... au-dessus des parkings souterrains

Ce n'est pas la procédure de lotissement qui est remise en cause, mais le modèle urbain standardisé.



jouent le rôle d'alibi.

"L'espace vert" commun et public est tellement important qu'il devrait être central. Malheureusement, il est jeté en pâture au carrefour. Il ne sert qu'à être traversé.

L'évolution perpétuelle des

villes et de leurs entrées n'est pas propice aux certitudes. Cette perpétuelle mutation pousse à réfléchir sur des solutions réversibles et évolutives car les entrées de ville d'aujourd'hui ne seront pas celles de demain.

Disparus les multiples panneaux qui polluaient le paysage ! Abattues les forêts de pancartes en bord de routes ! Notre champ visuel est moins brouillé par l'affichage publicitaire, on s'en réjouit. C'est le résultat de la Loi "Grenelle 2" de 2010 dont l'un des objectifs était d'améliorer le cadre de vie en diminuant l'impact paysager de la publicité.

Mais il existe d'autres panneaux dont la disparition serait regrettable : ceux destinés à l'affichage d'opinion et aux associations. Implantés sur l'espace public, ils sont mis à disposition par les communes. Avec internet, les groupes d'opinion et associations ont aujourd'hui d'autres moyens pour communiquer, c'est vrai, mais l'affichage reste un

L'ESPACE QUI RÉTRÉCIT



média indispensable très utilisé en France ; il participe à la liberté d'expression.

A Crémieu, les panneaux publics tombent en ruine. Seulement deux résistent : un à la Poste, le second vers l'ancien clos bouliste. Sur son site internet, la mairie en annonce officiellement cinq autres, qui n'existent que dans la mémoire de nos aîné.e.s. Ne faudrait-il donc pas penser à remplacer les panneaux disparus ?

Cela permettrait à la pluralité des voix d'exister de manière visible dans les rues crémolanes.*

**L'affichage sauvage est illégal.*

Une page FaceBook n'est pas un espace d'expression libre puisque l'administrateur peut supprimer les commentaires et les posts qui lui déplaisent.

Martine & Béatrice Meunier

**Tradition
Transmission
Transition**

Lorsqu'en 2000 Martine et Béatrice décident par passion et amour du vin de se lancer dans des études œnologiques, elles s'aperçoivent qu'elles sont les seules filles de la promotion. Mais rien ne les arrête dans ce monde très machiste, elles veulent reprendre l'exploitation de leur papa et s'engager tôt pour l'époque dans une démarche respectueuse de l'environnement pratiquant l'agriculture raisonnée, bannissant les insecticides.

En 2008 à Sermérieu, sur ce plateau calcaire et sec, elles perpétuent ainsi la tradition

familiale en devenant les seules et dernières vigneronnes de l'Isle Crémieu en appellation Balme dauphinoise. 6^{ème} génération / 6 ha, quel beau ratio !

Vigneronnes, oui elles sont fières de le dire. "Vitultrices, ça sonne pour certaines souvent mieux mais une viticultrice peut être à la tête d'une entreprise sans s'occuper de vinifier. Nous faisons tout de A à Z, de la culture de la vigne à l'élevage du vin, en passant par la vinification, l'embouteillage et la commercialisation."

Lorsqu'on leur demande s'il y a une touche différente sur les vins élaborés par les femmes, elles annoncent fièrement que les clients perçoivent souvent une rondeur et des arômes très fruités. Elles sont aussi des créatrices de vins de par leur

innovation avec notamment des nouvelles gammes de mousseux et rosés.

Martine et Béatrice Meunier, récompensées lors de concours pour la qualité de leurs vins, ont choisi de rester dans une logique vertueuse de qualité et de circuit court en commercialisant seulement aux restaurants, particuliers,

magasins de producteurs comme les Saveurs Paysannes. Sur notre territoire elles sont par leur engagement des gardiennes de notre patrimoine viticole et déjà engagées dans la transition écologique. Bravo Martine et Béatrice, vous enchantez nos papilles !(*)

() l'abus d'alcool est dangereux, à consommer avec modération*



Comme un arbre dans la ville

Pas facile d'être un arbre en ville, entre les murs qui l'empêchent d'étendre ses racines et l'air vicié qui dépose des particules sur ses feuilles, sans parler des sacrifices imposés par de nouveaux aménagements urbains... Et pourtant les arbres en ville sont tellement importants pour l'homo citadinus ! Ce sont nos alliés contre le changement climatique : en absorbant des quantités importantes du CO2 que nous émettons, ils réduisent les effets du principal gaz à effet de serre responsable du réchauffement de la planète. Ils procurent aussi un ombrage très efficace pour limiter l'augmentation des températures, d'abord en journée, puis la nuit car les

surfaces bétonnées ou bitumées exposées au soleil restituent alors beaucoup de chaleur accumulée. Ils ont bien évidemment aussi un rôle majeur dans le paysage, avec un atout indéniable par rapport aux constructions humaines, celui de changer d'aspect et notamment de couleur au cours de l'année ! Enfin, ils sont le support de la biodiversité en ville, en hébergeant tout un cortège d'espèces : oiseaux, écureuils, papillons, chauve-souris, etc. Intégrer des arbres dans les projets urbains, créer des parcs, même de petite taille, et bien sûr éviter de supprimer des arbres existants, doit donc être une priorité dans l'aménagement urbain. Ceci est rendu de plus en

Depuis toujours les arbres améliorent la qualité de nos espaces urbains



plus nécessaire par l'augmentation des températures estivales, qui implique aussi de repenser le choix des essences pour privilégier celles capables de résister à des sécheresses de plus en plus fréquentes.

Sauvagitude

En juin dernier, sur proposition d'élus de la majorité soucieux-ses du bien-être animal, le conseil municipal votait une délibération par laquelle la commune renonçait à accueillir des cirques exploitant des animaux sauvages. Dans la foulée, l'intégralité de cette décision était postée sur la page facebook municipale. De mémoire de Crémolan.e, c'était la première fois qu'on

lisait une délibération dans "Crémieu Page Officielle" ! Le sujet était d'importance, vu le nombre de "like" et de commentaires enthousiastes. Les réactions favorables n'étaient pas uniquement le fait de traditionnels-les "ami-es des bêtes" mais probablement aussi de citoyen-nes sensibles aux arguments de mouvements anti-spécistes,



L214 et autres végans, qui alertent sur la souffrance animale. Dans la même logique, la présence de rapaces dans des spectacles, lors des Médiévals 2019, est-elle en adéquation avec cette délibération ? La fauconnerie est un art millénaire, c'est néanmoins l'exploitation d'une espèce sauvage. Aucun rapace n'appartient à une espèce domestique au sens de l'arrêté du 11 août 2006.

1,2,3 plateaux

La sécurité routière dans la traversée de Crémieu est en cours d'amélioration. Le nouvel aménagement du faubourg des Moulins, avec ses trois plateaux surélevés et sa signalisation au sol, atteint son objectif premier : faire ralentir les véhicules. Il est devenu plus facile pour les piétons de traverser et le niveau sonore a été réduit, ce que les riverain-es réclamaient depuis plusieurs décennies. Félicitons-nous qu'il n'y ait pas eu plus de victimes dans les nombreux accidents qui sont arrivés sur ce secteur

au cours des trente dernières années. On peut cependant se demander s'il fallait vraiment trois plateaux ? Et pourquoi la limitation de vitesse à 30 km/h n'est-elle pas continue dès le premier ralentisseur en entrée

de ville comme cela a été suggéré par les élus CpC en conseil municipal ? Elle dissuaderait les conducteurs d'accélérer et de freiner entre chaque plateau.



Pour soutenir la publication des MURS-MURS de Crémieu, faire un don de soutien ou adhérer à l'association :

☐ Je fais un don de soutien de _____ €
☐ J'adhère à l'association des Amis des Citoyens pour Crémieu et je paye une cotisation de 15 €
Mon nom : _____
Mon adresse postale : _____
Mon adresse email : _____

Coupon à envoyer accompagné de son règlement à l'attention de :
Association des ACpC
35 rue porcherie - 38460 Crémieu
Ou à déposer dans notre boîte aux lettres citoyenne devant la librairie Chemin, à Crémieu.

CRÉMIEU DYNAMIQUE 2020

En vue des prochaines élections municipales "Crémieu, dynamique 2020" se présente comme la liste de l'alternance à Crémieu. Nourrie par l'expérience des Citoyens pour Crémieu et de contributions citoyennes, cette nouvelle liste travaille et imagine un Crémieu différent, créatif et participatif. "Crémieu, dynamique 2020" se définit d'abord comme un espace de réflexion sur l'avenir de Crémieu, et comment des initiatives citoyennes peuvent améliorer le cadre de vie, avec une autre forme de gouvernance locale. La liste est ouverte à toute contribution. contact@cremieu-2020.fr

#NiUnaMenos, #PasUnedePlus

A l'occasion du 25 novembre prochain, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, arrêtons-nous sur un terme qui revient beaucoup dans l'actualité ces derniers temps : féminicide. C'est en Amérique latine que le terme "feminicidio" trouve son origine, en lien avec l'actualité dans plusieurs pays, en particulier au Mexique. Ailleurs, il existe quelques exemples de féminicides de masse comme en Chine. En France, c'est au sujet des féminicides dits conjugaux que ce terme est utilisé. Depuis le début de l'année une femme est assassinée tous les 2 jours par son (ex) compagnon. Ces chiffres demeurent les mêmes depuis 2000. La cause de ces meurtres est dans la majorité des cas, le refus de la séparation. Le féminicide regroupe ces différentes réalités internationales, il concerne donc le meurtre de femmes tuées parce qu'elles sont des femmes. L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) préconise de l'inscrire dans le code pénal, au même titre que de tuer pour des raisons racistes ou homophobes, qui constitue en France une circonstance aggravante.

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE 3919*
*appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.
Si vous êtes victime ou témoin :
Permanence juridique du Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles
Pont de Cherey
04 72 46 18 30
Permanence des assistantes sociales
Crémieu
04 74 18 65 80
Gendarmerie Nationale - Crémieu
04 74 90 40 17
stop-violences-femmes.gouv.fr